



Document d'information – Aviation

mars 2010

Collisions avec le sol et l'eau

Le problème

Des pertes de vie continuent de se produire lorsque des avions heurtent le sol ou l'eau alors que l'équipage en a la maîtrise.

Contexte

Une collision avec le sol et l'eau se produit lorsqu'un aéronef en état de navigabilité et maîtrisé par le pilote est par inadvertance conduit contre le sol, l'eau ou un obstacle. Dans de tels cas, les pilotes n'ont pas conscience du danger avant qu'il ne soit trop tard.

Ce type d'accident survient souvent par mauvaise visibilité, la nuit ou par mauvais temps. Ces conditions réduisent la conscience qu'a le pilote de la situation environnante et font qu'il est difficile de reconnaître que l'aéronef est trop près du sol. Le risque est encore plus grand pour les petits aéronefs, qui s'aventurent davantage dans des régions isolées, sauvages ou montagneuses mais qui ne sont pas tenus d'être dotés du même dispositif avertisseur de proximité du sol que les grands aéronefs de ligne.

De 2000 à 2009, 129 accidents de ce type sont survenus au Canada, faisant 128 morts. Les collisions avec le sol et l'eau représentent 5% des accidents mais près de 25% de toutes les pertes de vie.

Solution

Le BST a fait enquête sur de nombreuses collisions avec le sol et l'eau¹ et a cerné des lacunes, tiré des conclusions et formulé des recommandations – comme l'installation de dispositifs avertisseurs de proximité du sol à bord des plus petits aéronefs. Certaines mesures ont été prises, mais davantage sont nécessaires.

Grâce aux progrès de la technologie, l'équipement du poste de pilotage peut rehausser sensiblement la conscience qu'a le pilote de la situation. Certaines technologies sont aujourd'hui abordables pour les petits aéronefs. Sans ces technologies, les passagers et les membres d'équipage continuent d'être exposés à des risques.

- Un plus vaste recours à la technologie est nécessaire pour aider les pilotes à évaluer leur proximité du sol.

Notre mission

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) est un organisme indépendant qui améliore la sécurité des transports en menant des enquêtes sur les accidents de transport maritime, par pipeline, ferroviaire et aérien, et en communiquant les résultats aux Canadiens et aux Canadiennes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web du BST à l'adresse www.bst-tsb.gc.ca ou communiquer avec la Direction des communications du BST par téléphone au 819-994-8053 ou par courriel à l'adresse communications@bst-tsb.gc.ca.

¹ Enquêtes récentes sur des collisions avec le sol et l'eau : A07O0273, A08O0029, A08Q0110, A08Q0231 et A08W0162